



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS
DES PYRENEES ORIENTALES**

Monsieur Furcy
Préfet des Pyrénées Orientales
Quai Sadi Carnot
66 000 Perpignan

Le 6 mai 2023

Monsieur le Préfet,

La sécheresse qui touche les Pyrénées-Orientales est extrêmement grave. Nous en prenons toute la mesure.

Elle appelle des décisions difficiles restreignant considérablement les usages. Au nom des élus communistes et républicains, je tiens à vous témoigner de toute notre attention sur cette situation et de notre compréhension de la nécessité de mesures d'exceptions.

De par sa situation géographique, notre département méditerranéen est aux avant-postes des grands changements en cours. Cette crise nous rappelle opportunément l'urgence d'agir contre le dérèglement climatique contrairement à ce que fait le Gouvernement, dont l'action en la matière est l'objet de nombreuses critiques d'organismes internationaux.

Le droit à l'eau fait partie intégrante de la dignité humaine et à ce titre, l'accès à l'eau ainsi qu'à l'assainissement, en qualité et quantité suffisante et à un prix abordable sont partis prenantes d'un droit universel.

Celui-ci appelle à se doter d'outil commun pour un meilleur contrôle et une meilleure maîtrise de la ressource en eau.

Cette crise liée à la sécheresse et aux restrictions qu'elle entraîne est une nouvelle épreuve pour nos concitoyens, frappés par une crise sociale et démocratique dont ils sont les premières victimes.

Les conflits d'usages et des oppositions existantes dans notre département autour de la question de l'accès à la ressource, mettent en lumière l'impérieuse nécessité de **la plus grande transparence** qui doit présider aux arbitrages et à l'équité dans le partage de la ressource.

Ce sont les premières conditions d'un débat apaisé et serein

Parce que l'accès à l'eau est un droit universel, l'accaparement de la ressource par une ou des catégories d'usagers au détriment d'une autre est inacceptable. .../...



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS DES PYRENEES ORIENTALES

Concernant les mesures de crise à court terme.

Nous insistons sur l'absolue nécessité de respecter une égalité sociale des usages.

Ainsi au regard de son impact a priori limité sur les volumes consommés l'interdiction d'arrosage des jardins potagers à caractère familial, social et associatif notamment mis à disposition par les communes, est très mal comprise et acceptée dans un contexte de forte inflation sur les produits alimentaires.

Il ne peut y avoir de double peine pour les familles et ménages modestes victimes d'une part d'une inflation spéculative sur les produits alimentaires frais ou de première nécessité et d'autre part d'interdiction d'arrosage de leurs jardins familiaux

Nous vous demandons **l'instauration d'une dérogation permettant l'arrosage de manière concertée de ces jardins.**

Suite à des rencontres organisées par notre association, des élus de communes rurales des hauts cantons nous ont rapporté les difficultés rencontrées pour la prise en charge de réparations sur les réseaux d'eau potable.

Ceux-ci ne peuvent reposer que sur le prix de l'eau payé par les usagers. Aux difficultés de financement s'ajoutent celles des délais souvent très longs des interventions des entreprises.

Nous demandons **pour les communes la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle** pour les cas d'urgence et des mesures de réquisition d'entreprises pour la priorité aux interventions sur les fuites ou d'approvisionnement.

Nous prenons acte et soutenons les demandes des socio-professionnels agricole et d'autres secteurs économiques qui sollicitent une indemnisation de leurs pertes de recettes d'exploitation consécutives à la sécheresse elle-même et à la condition que soient respectés les mesures d'usages exceptionnels nécessité par la crise présente.

Concernant les activités dont les conditions d'emplois ou de réemplois de salariés seront affectés par la sécheresse nous demandons **la mise place de mesures d'indemnisation qui soient directement destinées aux travailleurs de ces secteurs.** Ces mesures étant à négocier avec les organisations syndicales représentatives des salariés.

Concernant les mesures à moyen et long terme

Notre association réitère son attachement à la gestion publique de l'eau sous des formes actualisées qui permettent un contrôle effectif par les élus et les usagers dans le cadre de régies publiques.

Il est aujourd'hui inacceptable que d'immenses profits puissent être prélevés par des multinationales sur la gestion de l'eau (et de l'assainissement) bien commun de l'humanité. .../...



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS DES PYRENEES ORIENTALES

En ce qui concerne les Pyrénées Orientales, notre association est favorable à des formes de coopération intercommunales à l'échelle départementale en faveur de la gestion partagée de la ressource, de sa qualité et de sa mutualisation. Nous soutenons dans cet esprit la constitution d'un syndicat départemental intercommunal ayant pour vocation cette gestion transparente et solidaire de l'Eau.

A l'avenir nous demandons à ce que les critères d'aides concernant les secteurs agricoles ou touristiques soient conditionnés à la recherche de mode de production respectueux d'un développement agricole ou touristiques durable

La gestion de l'eau et de l'assainissement ne peut pas reposer uniquement sur le prix facturé aux usagers, l'Etat doit s'engager dans des politiques nationales permettant la péréquation entre les territoires et une solidarité financière faisant appel à la contribution des grands utilisateurs de l'eau que sont les activités à caractère lucratifs à caractère commercial, industriels ou agricoles.

Conscient de la gravité de la situation hydrique, nous tenions à attirer votre attention sur des points d'urgence concernant les jardins familiaux qui jouent un rôle non négligeable dans l'alimentation de nombreuses familles modestes et la situation de communes rurales confrontées à des difficultés de maintenance de leur réseau.

Nous attirons également votre attention sur un préjudice connexe à la situation de sécheresse affectant des milliers de familles de notre Département victimes de désordres affectant leurs habitations.

Un premier Décret vient d'être publié seules quatre communes des Pyrénées Orientales figurent sur cette liste parmi plusieurs centaines classées.

Nous vous demandons avec insistance d'intervenir avec fermeté auprès du /Ministre de l'Intérieur afin que toutes les communes du Département concernées par ce sinistre ne soient oubliées et que leurs habitants puissent réclamer réparation de leurs préjudices

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet en l'expression de notre détermination à défendre les intérêts des communes et des habitants de notre Département notamment les plus modestes et les salariés.

Jean André Magdalou

Maire d'Alénia

Président de l'Adecr 66